

## **DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT**

---

Le Directeur de Site a pour mission le management de l'ensemble du site industriel auquel il est rattaché.

### **1. MISSIONS MANAGERIALES**

Il adhère à la stratégie du Groupe et décline cette stratégie auprès de l'ensemble de ses équipes en :

- Appliquant au sein de son site la politique du Groupe en garantissant une vision transversale de ses décisions.
- Déployant un mode de management participatif au service de l'amélioration permanente de la performance.
- Mettant en œuvre des plans de progrès et des plans d'action dans le cadre de l'amélioration continue.
- Animant la gestion de la performance au sein de son site en définissant des indicateurs performants et partagés par tous dans l'esprit des objectifs et de la stratégie du Groupe.
- Développant une communication associative auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.
- Relayant un niveau de communication hiérarchique et fonctionnelle ouverte sur le Groupe.
- Recherchant l'optimisation de son mode de communication en tant :
  - Qu'animateur et responsable d'une équipe,
  - Que membre d'une équipe.
- Optimisant les compétences de son personnel, en fonction des attentes du site et du Groupe, par le biais de la GPC et des actions s'y rattachant. Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.
- Privilégiant le travail en équipes et groupes de projets.
- Déclinant en objectifs auprès de ses collaborateurs la stratégie du Groupe (Entretiens annuels, réunions ...).
- Mettant en place les délégations auprès de ses collaborateurs afin de définir leur niveau de responsabilité (personnel, sécurité, environnement, qualité ...).
- Assurant les reportings nécessaires auprès des différentes Directions.
- Etant force de proposition et de valeur ajoutée pour l'ensemble des domaines couvrant son périmètre d'intervention (optimisation des organisations humaines et industrielles, des coûts, de la qualité ...).

- Déployant son « savoir-faire » et son « savoir faire-faire » en vue de l'optimisation des missions attendues par la Direction Industrielle.

## **2. MISSIONS ORGANISATIONNELLES**

Il doit assurer l'organisation et la gestion industrielle de son site dans le cadre fixé par le Groupe, en relations avec les services du site et les services transversaux dans un souci de productivité, d'amélioration des performances de production industrielle et des coûts.

## **3. MISSIONS EN TERME DE QUALITE**

Il est le garant de l'application de la politique qualité du Groupe. Il doit assurer un mode de management d'amélioration continue tourné vers :

- La garantie et l'amélioration de la qualité et de la sécurité alimentaire,
- Le pilotage de l'ensemble des processus,
- La satisfaction client (interne et externe),
- Les contrôles et les plans de surveillance nécessaires.

## **4. MISSIONS EN TERME DE SECURITE**

Il a la responsabilité de mise en œuvre des moyens garantissant la sécurité des hommes et des biens en :

- S'assurant du respect des consignes et exigences relatives à la sécurité.
- S'assurant en permanence de l'ajustement des procédures et plans d'action nécessaires.

## **5. MISSIONS EN TERME D'ENVIRONNEMENT**

Il doit s'assurer de la bonne mise en œuvre des règles et dispositions environnementales en lien avec les services compétents, en assurer le contrôle et procéder aux alertes éventuelles.

## **6. MISSIONS SPECIFIQUES**

Il doit maîtriser l'élaboration et le suivi du budget global de son site, en analyser les écarts dans le suivi et mettre en place les plans d'action correctifs nécessaires.

## **7. MISSIONS EN TERME D'ANIMATION**

**Il assure l'animation des Instances Représentatives du Personnel de son site.**

## **8. MISSIONS EN TERME DE REPRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

Il est le représentant de sa Société Juridique auprès des organismes locaux, en cohérence avec les services du Groupe.

